

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe
production et exploitation
16 ho, 105 f
12 juin 2000 au 4 août 2001 (modification)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)

- Morandi Frères SA, 1562 Corcelles-près-Payerne
tuiles presses (U3)
4 ho
21 août 2000 au 25 août 2001
- Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe
boulangerie
18 ho
12 juin 2000 au 4 août 2001
- Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe
production et exploitation
34 ho
12 juin 2000 au 4 août 2001 (modification)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Fonderies de Moudon SA, 1510 Moudon
Fusion, moulage automatique et moulage main, maintenance et entretien
22 ho, 1 f
18 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Fonderies de Moudon SA, 1510 Moudon
Fusion, moulage automatique et moulage main, maintenance et entretien
22 ho
18 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Matthey & Cie SA, 1143 Apples
Ligne de formage, soudage et sciage de tubes en acier inoxydable
10 ho
11 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

22 août 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail